



Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 11 décembre 2024
Date d'affichage : 24 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – C. LAMBOLEY – S. LAMBERT – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : T. SEGUIN donne pouvoir à Y. TESTON – C. HOTTINGER donne pouvoir à R. KIFFER – P. PARISOT donne pouvoir à S. LAMBERT – G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à B. PY – T. SCHLUMBERGER donne pouvoir à M. JACOBBERGER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à S. TETOT

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – D. RANOUX

Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2024/12/103

Acquisition parcelles F 262 – 263 – 254 – 255 – 251 et ZP 54

La commission propose d'acquérir les parcelles F262, F263, F254, F255, F251 et ZP 74 pour un montant de 6 070 €.

F262	16a 98 ca	0.35 €/m2 = 594 €
F263	20a 10 ca	0.35 €/m2 = 704 €
F254	15a 46 ca	0.35 €/m2 = 541 €
F255	15a 84 ca	0.35 €/m2 = 554 €
F251	26a 20 ca	0.35 €/m2 = 917 €
ZP74	46a	0.60 €/m2 = 2 760 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir les parcelles F262, F263, F254, F255, F251 et ZP 74 pour un montant de 6 070 €.
- **PRECISE** que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

